

BPJEPS voile CS croisière ou UC Kayak de mer

MONTPELLIER
FICHE 14

CFA-sport
Méditerranée
sport
animation
tourisme



CREPS
MONTPELLIER
04 67 61 05 22
www.creps-montpellier.org

Hélène MÉTIVIER
helene.metivier@jeunesse-sports.gouv.fr

MONITEUR DE VOILE

PROFIL DU CANDIDAT

Pas de diplôme scolaire requis. Bon niveau de pratique dans la discipline. L'entrée en formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection et la signature d'un contrat d'apprentissage.

CONDITIONS D'ACCÈS

Avoir 18 ans.
Être titulaire de l'AFPS ou du PSC1. Présenter un certificat médical de - 3 mois.
Attestation de natation.
Permis bateau moteur.

Pré-requis

Avoir le niveau technique correspondant au niveau V de l'AMV de la FFV (ancien niveau A2C du monitorat fédéral).

Epreuves de sélection

Epreuve écrite de culture générale.
Entretien portant sur la motivation et la disponibilité.

Ce diplôme permet :

De la planche à voile aux multicoques, en passant par la croisière côtière et hauturière, les activités de la voile sont multiples.

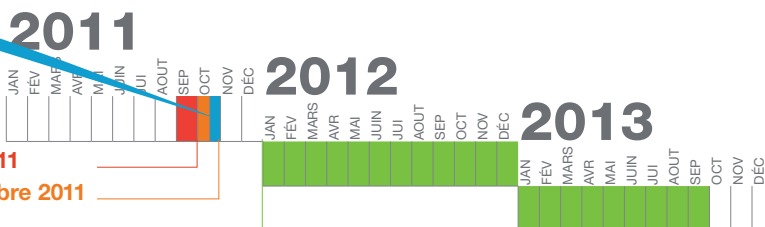
Le métier de moniteur de voile s'exerce principalement dans les écoles affiliées à la Fédération Française de Voile que ce soit des entreprises, des associations ou des collectivités et ce, avec un statut de salarié ; mais il peut aussi s'exercer en indépendant notamment dans le cadre de services aux plaisanciers.

JOURNÉE
D'INFORMATION
27 OCT. 2011
à Mèze

DATES

Inscription
Sélections
Début de formation
Fin de formation

15 septembre 2011
du 24 au 28 octobre 2011
9 janvier 2012
21 septembre 2013



Pourquoi l'apprentissage ?

CÔTÉ APPRENTI

- 1 statut de salarié
- 1 formation gratuite et rémunérée
- 1 diplôme + 1 expérience professionnelle
- Des aides de l'Etat et de la Région

CÔTÉ EMPLOYEUR

- ▶ 1 pré recrutement idéal
- ▶ 1 formation adaptée à vos besoins
- ▶ 1 investissement pour l'avenir
- ▶ Des aides financières de l'Etat, de la Région

CENTRE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE AUX MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE



04 67 61 72 28